

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CAC/35 INF/9

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Trente-cinquième session
Rome (Italie), 2-7 juillet 2012

PORTAIL INTERNATIONAL POUR L'ÉCHANGE DE DONNÉES
CONCERNANT LES BIOTECHNOLOGIES

Généralités

Conformément à la décision prise par le Groupe spécial intergouvernemental du Codex sur les aliments dérivés des biotechnologies à sa septième session (ALINORM 08/31/34) et par la Commission du Codex alimentarius à sa trente-et-unième session, en 2008, la FAO a créé une plateforme pour l'échange de données et d'informations concernant les biotechnologies qui fait partie intégrante du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, dont la création remonte à 2004. À ce jour, la plupart des données concernant la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés qui sont téléchargées proviennent d'organisations internationales (OMC, OCDE et Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques). Seuls quelques pays ont directement téléchargé des informations pertinentes sur la plateforme. Depuis la création du Portail international il y a huit ans, son infrastructure est devenue obsolète. Alors qu'un examen est en cours pour déterminer s'il faut investir dans une nouvelle infrastructure des technologies de l'information (TI), la FAO réfléchit à la stratégie à adopter pour réorienter le portail afin de répondre aux besoins actuels des membres et de garantir sa durabilité.

Progrès récents

À l'échelle mondiale, les biotechnologies applicables à la production végétale progressent rapidement. De nombreux pays membres reconnaissent qu'il est important de tenir un registre des applications des biotechnologies, contenant des indications sur leur autorisation et des informations pertinentes sur l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments. Il existe au moins une vingtaine de bases de données officielles qui recueillent ce type d'informations, à l'échelon national et supra-national. À l'échelon international, en facilitant le partage de ces données, on favorise la transparence. Afin de comprendre dans quelle mesure les États Membres sont intéressés par la possibilité de télécharger leurs informations sur un portail de la FAO, nous leur avons demandé de répondre à un questionnaire, par voie électronique (8 mai 2012).

Résultats de l'enquête et proposition

Le 28 mai 2012, 30 pays avaient répondu au questionnaire. Parmi ceux-ci, plus de 80 pour cent ont confirmé qu'ils s'engageaient à télécharger les évaluations de la sécurité sanitaire des aliments génétiquement modifiés sur la plateforme. Quelques pays ont signalé qu'ils avaient rencontré un problème technique pour télécharger l'information sur le portail existant. Compte tenu de ce résultat, la FAO envisage d'accueillir une base de données simple et conviviale, conformément aux indications sur le partage des données et des informations contenues dans l'Annexe 3 de la « Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de plantes à ADN recombiné » (CAC/GL 45-2003).

La FAO souhaite inviter les délégués qui assisteront à la trente-cinquième session du Codex Alimentarius (2-7 juillet 2012, siège de la FAO, Rome (Italie)) à examiner cette proposition et recueillir les impressions des membres. La question à trancher concerne le rôle que doit jouer la FAO pour faciliter le partage des données/l'accès aux données:

- La FAO doit-elle continuer à gérer sa propre base de données interne (en la rendant plus conviviale) pour accueillir les informations pertinentes?
- La FAO doit-elle créer un portail, avec des liens vers les bases de données nationales ou régionales existantes?

Ce débat informel aura lieu au **Bureau de l'information situé dans l'Atrium de la FAO, le mercredi 4 juillet 2012 à 12h30, après la séance du matin**. Des rafraîchissements seront fournis. Les participants pourront également glisser dans une boîte, disponible au Bureau de l'information, leurs observations et leurs suggestions écrites. Les délégués qui ne sont pas en mesure de participer à ce débat informel sont invités à faire part de leurs observations à la FAO, en envoyant le 18 juillet au plus tard, un courrier électronique à Leo.Hagedoorn@fao.org

Pour de plus amples informations, veuillez contacter M. Leo Hagedoorn, (Leo.Hagedoorn@fao.org), Directeur administratif du Portail international de sécurité sanitaire des aliments et de santé animale et végétale, et Madame Masami Takeuchi (Masami.Takeuchi@fao.org), Spécialiste de la sécurité sanitaire des aliments.